



Nuisances bruit d'une porte

Par levent

Bonjour,

Une copropriétaire habitant au 1er étage d'un immeuble Haussmannien, se plaint du bruit fait par la porte d'accès aux parties communes. Celle ci se ferme par des ventouses, qui effectivement à la fermeture produisent un claquement, bref, avec une certaine intensité, et une fréquence, liée aux allées et venues de la copropriété composé de 16 copropriétaires.

Cette porte d'accès, pour des problèmes de sécurité de la résidence, a été renforcée par l'ajout de ventouses, suite à un nombre de cambriolages non négligeables.

En effet avant se renforcement, un pied de biche décollait facilement les ventouses mis en place. On sait que dans un immeuble du type Haussmannien, de construction 1930, l'isolation thermique ou sonore n'est pas pris en compte.

DE son coté elle n'entreprend rien et ne propose rien pour améliorer de son coté une isolation sonore.

Je voudrais connaitre le niveaux admissible, en dB, fréquence, de ce type de bruit. En vous remerciant JJ

Par AGeorges

Bonjour Levent,

Un peu de références, cette fois ...

L'émergence du bruit perçu par autrui ne doit pas être supérieure à 5 dB(A) en période diurne et 3 dB(A) en période nocturne, valeurs auxquelles s'ajoute un terme correctif en fonction de la durée (article R. 1336-7 du code de la santé publique). ... 1336-16 du code de la santé publique)

Vous avez aussi

Article R1334-31

Transféré par Décret n°2017-1244 du 7 août 2017 - art. 1

Création Décret n°2006-1099 du 31 août 2006 - art. 1 () JORF 1er septembre 2006

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

On pourrait bien dire que votre PORTE ne respecte pas le R1334 ... N'est-il pas possible de mettre une sorte de boîtier au dessus de ces ventouses ou de matelasser la porte , histoire d'atténuer le bruit ?

Par levent

Bonsoir et merci pour votre réponse

Cordialement

JJ